

*European external cultural relations:
Paving new ways?*

**Relations culturelles extérieures européennes:
nouvelles stratégies?
Résumé analytique**



Gaëlle Lisack



Cette publication a été réalisée dans le cadre du programme de recherche « Culture et politique étrangère » de l'ifa en coopération avec *MORE EUROPE – external cultural relations*. Le programme de recherche est financé par le ministère allemand des Affaires étrangères.

Auteur

Gaëlle Lisack

E: gaelle@lisack.eu

Cette publication est fondée sur de la recherche et des entretiens qualitatifs. Elle reflète les points de vue et opinions des personnes interrogées. *MORE EUROPE – external cultural relations* et ifa ne sauraient être tenus responsables de toute utilisation qui serait faite des informations qu'elle contient.

Editeurs

MORE EUROPE – external cultural relations

Goethe-Institut Brüssel

rue Belliard 58

B-1040 Brussels

www.moreeurope.org

ifa (Institut für Auslandsbeziehungen)

Charlottenplatz 17

70173 Stuttgart

Postfach 10 24 63

D-70020 Stuttgart

info@ifa.de

www.ifa.de

Résumé analytique

Cette étude fait partie d'une réflexion sur les actions futures de l'Union européenne (UE) dans le champ des relations culturelles extérieures. Dans un premier temps cet article présente un bilan des principaux mécanismes mis en place depuis 2007 par l'UE pour soutenir les relations culturelles extérieures, afin de déterminer les domaines politiques qui financent la culture ainsi que les types de projets et acteurs qui bénéficient de ces fonds. Dans un second temps, cet article montre les faiblesses des possibilités actuelles de financement élaborées par l'UE et propose des modèles de coopération et de financement alternatifs, développés par d'autres acteurs dans le domaine des relations culturelles extérieures européennes. Le bilan de la situation actuelle en ce qui concerne le soutien de l'UE aux relations culturelles extérieures repose en grande partie sur une recherche via internet sur divers programmes de l'UE et sur des entretiens avec des représentants de l'UE. Les modèles alternatifs de coopération et de financement présentés dans la seconde partie de l'étude ont été identifiés dans le cadre d'entretiens avec des acteurs des relations culturelles extérieures européennes et lors d'un atelier d'experts intitulé « nouveaux modèles de coopération pour les relations culturelles extérieures européennes » qui a eu lieu à Bruxelles le 20 février 2014.

La première partie de cet article décrit brièvement les objectifs généraux de l'UE en ce qui concerne les relations culturelles extérieures et les entités chargées de leur mise en œuvre. Elle propose ensuite un aperçu des programmes principaux du budget 2007-2014 qui ont soutenu des actions culturelles dans et avec des pays tiers ainsi que des programmes prévus dans le budget 2014-2020. Cet aperçu inclut les instruments de financement de projets culturels ancrés dans des domaines politiques autres que la politique culturelle (éducation, développement, élargissement, voisinage et partenariat). Sur le plan politique, certaines actions de l'UE laissent penser que la dimension culturelle prend actuellement une place de plus en plus significative au sein de la politique extérieure de l'UE (un Conseiller aux affaires culturelles a été nommé au bureau du Secrétaire général exécutif du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) en février 2014 et une action préparatoire sur les relations culturelles extérieures a été initiée par le Parlement européen et mise en œuvre par la Commission avec l'appui d'un consortium extérieur). De nombreux programmes et instruments ont été mis en place par l'UE depuis 2007 pour soutenir les relations culturelles extérieures ; ceux-ci sont sous la responsabilité de différentes entités (la DG Education et Culture, la DG Développement et Coopération – EuropeAid et la DG Elargissement). Dans le cadre des relations avec les pays tiers, ces entités ont développé des programmes répondant à leurs propres objectifs (par exemple la diffusion de la culture européenne au-delà des frontières de l'UE, le soutien du dialogue interculturel, la contribution à la Politique de Voisinage, le développement, l'éducation, etc.) Ce large éventail de possibilités de financement caractérisées par des priorités diverses rend possible le soutien d'une multiplicité d'actions dans différents secteurs. Mais cela reflète aussi l'absence d'une approche stratégique dans la politique culturelle étrangère de l'UE et le caractère sporadique et *ad hoc* de son action. Des experts des relations culturelles extérieures européennes reconnaissent le soutien apporté par l'UE dans ce domaine et la plupart d'entre eux ont observé une amélioration du modèle de coopération et de financement de l'UE au cours de ces dernières années. Mais ils en ont aussi souligné certaines failles et faiblesses, ainsi que la nécessité d'effectuer certains changements si l'UE veut s'affirmer comme un partenaire fiable dans le domaine des relations culturelles extérieures.

L'un des problèmes abordé à plusieurs reprises pendant les entretiens et lors de l'atelier d'experts est le manque de communication, de coordination et de coopération entre les différents acteurs européens : un plus grand échange de savoir-faire et d'expertise ainsi qu'une meilleure communication et coopération entre les acteurs européens pourraient créer des synergies et éviter des pertes financières. Certains experts incitent l'UE à avoir plus d'aplomb dans les relations culturelles extérieures en se positionnant comme une union, en reconnaissant que la culture est une part intégrante des relations extérieures et en mettant l'accent sur la compréhension interculturelle. Ils plaident pour le développement d'une vision commune des relations culturelles extérieures européennes, une vision qui reconnaisse l'impact de la culture sur les relations extérieures dans le cadre d'une définition plus ample de la notion de « culture ». Certains constatent que la dimension culturelle n'a encore qu'une signification marginale dans les relations extérieures. La valeur de la culture dans différents agendas politiques (de l'UE mais aussi des pays tiers) devrait être renforcée et les possibilités de coopérations intersectorielles prises en considération. Les experts encouragent l'UE à s'affirmer dans le domaine des relations culturelles extérieures européennes et ce non pas seulement en tant que donateur mais également en tant que coordinateur des différents acteurs (institutions publiques, fondations privées, secteur culturel) à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE.

Le soutien des relations culturelles extérieures devrait se concentrer sur le renforcement de la co-création et de la co-production avec les partenaires non-européens. Il faut développer des modèles pour assurer le « commerce équitable culturel », à savoir des relations d'égal à égal fondées sur la confiance et sans rapports de pouvoir. Les acteurs culturels et les experts ont plus d'une fois souligné le fait que les partenaires locaux doivent être impliqués dans les phases de conception et de planification des projets, celles-ci étant des phases cruciales pour assurer la réciprocité, instaurer une relation de confiance et garantir la qualité de la coopération sur le long terme. Les projets devraient se concentrer sur la responsabilisation des acteurs locaux et répondre à leurs besoins. Cependant certains acteurs et experts ont observé que les conditions actuelles des financements de l'UE ne correspondent pas toujours à la réalité et aux besoins des acteurs culturels européens et non-européens ainsi qu'aux projets de coopération internationale. Les modalités de candidature aux subventions réduisent également le nombre d'initiatives éligibles, menant ainsi à une uniformisation des projets culturels. Selon ces acteurs culturels et ces experts, il est nécessaire de créer un cadre flexible qui promeuve la diversité grâce à une variété de programmes répondant aux besoins des acteurs locaux et culturels. Les disparités entre les programmes et la réalité sur le terrain pourraient être réduites via la participation d'acteurs culturels, de la société civile, d'institutions privées, de villes et de régions dans le débat et l'élaboration des programmes de l'UE ainsi que dans la formulation des appels à propositions. De plus, les instruments de financement devraient être mis à disposition de ceux qui n'ont jamais reçu de fonds et soutenir les projets nouveaux et innovants.

En ce qui concerne le financement des relations culturelles extérieures européennes, le défi actuel ne consiste pas seulement à trouver d'autres modèles et sources de financement mais aussi à utiliser les fonds disponibles de manière plus efficace, étant donné que les ressources pour les relations culturelles extérieures de l'UE ne connaîtront certainement pas d'augmentation significative dans les prochaines années. Les possibilités de financement direct de porteurs de projets dans des pays tiers sont limitées pour les instituts culturels européens et l'UE elle-même, en particulier en ce qui concerne les projets transnationaux. Il est donc nécessaire de trouver de nouvelles pistes qui donnent aux institutions indépendantes locales la responsabilité de la redistribution et de définir comment celles-ci peuvent rendre des comptes. Les processus lents et bureaucratiques que requièrent l'UE et ses Etats membres pourraient être évités en créant des fondations locales qui

canaliseraient les fonds. Des fonds locaux qui ne subissent pas l'influence du gouvernement et gérés par des acteurs locaux pourraient également permettre que les organismes de décisions soient proches du terrain. De nouvelles formes de financement, comme les financements participatifs, la philanthropie locale et de nouveaux modèles de crédit sont en train d'émerger. Ces derniers pourraient être encouragés et facilités par des instruments politiques et législatifs. Des approches pluralistes impliquant des partenaires privés devraient être encouragées. Ceci inclut l'élaboration d'un cadre qui facilite l'association de fonds privés et publics afin d'obtenir un impact sur le long-terme. L'UE et les Etats membres pourraient participer en offrant les garanties dont ont besoin les donateurs privés. Ils pourraient échanger leurs savoirs et leurs compétences et créer une sphère de confiance en négociant des plateformes avec la communauté financière pour que les projets culturels soient intégrés à leur profil d'investissement. De nombreux experts ont également argumenté en faveur du développement de cofinancements entre l'UE et les pays tiers.

L'étude complète, en anglais, est disponible sur le site de *MORE EUROPE – external cultural relations* : http://moreeurope.org/sites/default/files/european_external_cultural_relations_paving_new_ways_01.12.2014.pdf.